

Examen professionnel d'accès au corps des attachés

[Article mis à jour le 17 novembre 2017.]

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2017-455) concernant l'[examen professionnel pour l'accès au corps des attachés](#) d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture, au titre de 2017, vient de paraître.

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires de l'État appartenant à un corps régi par les dispositions du décret du 18 novembre 1994 ou par celles de décret du 19 mars 2010, sous réserve qu'ils appartiennent à une administration relevant du ministre organisant cet examen professionnel.

Les intéressés doivent justifier au 1er janvier 2017 d'au moins 6 années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

En cas de réussite à l'examen, la nomination dans le corps des attachés d'administration deviendra effective au moment où l'agent déclaré admis opérera une mobilité structurelle ou géographique (voir la [note de service](#) sur les parcours professionnels des personnels de catégorie A du ministère en

charge de l'agriculture).

À noter que les lauréats devront suivre la formation « [IAE et attaché\(e\) : cadres de proximité](#) », obligatoire pour les agents promus par liste d'aptitude ou examen professionnel à partir de la promotion 2017.

Le nombre de places offertes est fixé à 9.

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Calendrier

- **Pré-inscriptions : du 7 juin au 7 juillet 2017** sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- **Date limite de dépôt des confirmations d'inscription : 18 juillet 2017 ;**
- **Date et lieu de l'épreuve écrite : 21 septembre 2017** dans 18 centres d'examen (Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Claude, Saint Pierre et Miquelon, Toulouse et Uvéa) ;
- **Date limite de dépôt des dossiers RAEP pour les admissibles (7 exemplaires) : 4 novembre 2017 ;**
- **Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir**

du **11 décembre 2017** à Paris.

A noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service).

La note de service :

[2017-455_final](#)